

Rapport du Comité consultative en matière d'affaires francophones au gouvernement de la Saskatchewan

Janvier 2025

Santé

saskatchewan.ca/bonjour

Saskatchewan! 

Lettre d'accompagnement

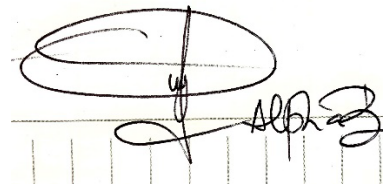
L'honorable Alana Ross
Ministre des Parcs, de la Culture et du Sport

Pour faire suite à la rencontre du Comité consultatif en matière d'affaires francophones, tenue le 15 février 2024, j'ai le plaisir de soumettre le présent rapport pour votre examen.

À cette occasion, nous avons rencontré les représentants du ministère de la Santé, et de l'Autorité de la santé de la Saskatchewan. Nous avons également rencontré les représentants d'organismes francosaskois actifs dans le secteur de la santé, ainsi que les représentants des établissements postsecondaires, afin de nous informer de l'état des programmes de formation bilingue dans le domaine de la santé. Nos discussions nous ont permis de mieux comprendre et d'identifier les besoins et les défis des francophones en matière de services de santé.

Au nom du Comité, je suis heureux de vous présenter ce rapport. Les recommandations formulées ont pour objectif de conseiller le gouvernement afin d'améliorer l'offre de services de santé en français.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Barry', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large, loopy initial 'A'.

Alpha Barry
Président, Comité consultatif en matière d'affaires francophones

Table des matières

Letter d'accompagnement	2
Introduction	4
Recommandations	4
État des lieux	5
Introduire l'offre active et garder à jour la liste des professionnels bilingues identifiés	6
Recommandation 1.....	6
Formaliser les relations avec le RSFS et investir dans le renforcement des capacités linguistiques.....	6
Recommandation 2.....	7
Augmenter les professionnels bilingues via les programmes de formation postsecondaires	7
Recommandation 3.....	8
Inclure un investissement spécifique aux services en français dans l'entente bilatérale en santé	8
Recommandation 4.....	9
Conclusion.....	9
Mandat du Comité consultatif.....	9
Annexe.....	10

Introduction

Avec plus de 52 000 personnes¹, qui parlent le français en Saskatchewan, dont une forte proportion de personnes âgées, et un afflux de nouveaux arrivants dont la première langue officielle est le français, l'offre de services de santé en français est indispensable et un des secteurs jugés prioritaires par la communauté francosaskoise. Avec un but ultime de plaider pour un meilleur accès à des professionnels de santé qui parlent français, le Comité consultatif en matière d'affaires francophones a tenu une réunion le 15 février 2024 pour en discuter. Le système de santé de la Saskatchewan offre un éventail de programmes et services de santé par l'intermédiaire du ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan (Saskatchewan Health Authority -SHA). Bien que les membres du Comité reconnaissent des avancés de la part du ministère et de l'Autorité de la santé, ils trouvent qu'il y a encore beaucoup à faire pour mieux servir les francosaskois en matière de services de santé.

Pour formuler des recommandations, le Comité a d'abord rencontré à la fois l'Assemblée communautaire francosaskoise, organisme porte-parole de la communauté ainsi que deux autres organismes francosaskois actifs dans le domaine de la santé (Réseau santé en français de la Saskatchewan et Vitalité 55+). Le Comité a ensuite rencontré des représentants des établissements postsecondaires pour s'enquérir de la situation des programmes de formation bilingue dans le secteur de la santé. Enfin, les membres du Comité ont rencontré les représentants du ministère de la Santé et de l'Autorité de la santé de la Saskatchewan. Le comité adresse ses remerciements à tous les participants pour leur contribution.

Les recommandations suivantes ont été formulées par le Comité. Elles visent à bâtir sur le travail accompli et à suggérer des pistes à explorer afin d'améliorer les services de santé offerts à la communauté francosaskoise.

Recommandations

1. a) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan mettent en place des mécanismes visant à concrétiser l'offre active en demandant aux professionnels de la santé identifiés comme bilingues à se manifester et à offrir des services en français.
b) Que l'Autorité de la santé de la Saskatchewan s'engage à continuer à mettre à jour les données des professionnels de la santé capables d'offrir des services en français.
c) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan prennent des mesures pour donner suite aux quatre recommandations en rapport avec l'amélioration des services aux aînés, contenues dans le rapport du Comité publié en novembre 2021.
2. a) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan formalisent les relations avec le RSFS pour mieux soutenir les professionnels de la santé qui souhaitent améliorer leurs compétences linguistiques et offrir des services en français.
b) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan investissent dans le renforcement des capacités en français et financent la formation en français pour les employés du système de santé.
3. a) Que les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur travaillent ensemble pour garantir la contrepartie provinciale et ainsi maintenir le financement de Santé Canada pour la formation postsecondaire dans le domaine de la santé.

¹ Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

- b) Que les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur collaborent pour inciter les établissements postsecondaires à introduire des modules en français et réserver un certain pourcentage à des étudiants bilingues dans les programmes de formation en santé.
 - c) Que le ministère de l'Enseignement supérieur donne suite aux deux recommandations relatives à Vision 2030, formulées dans le rapport du Comité sur l'enseignement postsecondaire publié en novembre 2021.
4. Que le gouvernement de la Saskatchewan s'inspire de l'Alberta et prenne un engagement concret en incluant dans les prochaines ententes bilatérales sur la santé un investissement spécifique pour la prestation de services de santé en français.

État des lieux

Les barrières linguistiques en général peuvent affecter de manière significative la santé des personnes. La prestation de soins de santé en français est donc très importante et indispensable pour les citoyens dont la première langue officielle est le français. Lorsqu'il est impossible ou difficile pour un patient de communiquer dans sa propre langue avec son professionnel de santé, la qualité des soins prodigués s'en trouve affectée et les conséquences peuvent être mortelles. Pour un patient, la langue est le premier moyen pour le maintien et le rétablissement de sa santé. Pouvoir communiquer dans la langue de son choix permet de demander plus facilement de l'aide, d'expliquer son état de santé et sa situation, d'exprimer ses besoins et ses préférences et par conséquent de recevoir les soins et l'assistance appropriés.

En Saskatchewan, le secteur de la santé couvre un large éventail de domaines tels que la santé mentale, les soins palliatifs, les soins à domicile pour les personnes âgées, etc. Selon les informations partagées par les représentants des organismes communautaires rencontrés, la communauté francosaskoise fait face à de nombreux défis en matière de services de soins de santé. Les défis sont liés principalement au manque d'accès à des professionnels de la santé qui parlent français et au manque de services de santé en français dans les établissements de soins de santé partout dans la province.

Ces besoins et défis se font de plus en plus sentir au sein d'une communauté immigrante et vieillissante. D'une part, la communauté francosaskoise compte de plus en plus de nouveaux arrivants qui éprouvent des difficultés à s'exprimer en anglais. D'autre part, la population francophone de la Saskatchewan est plus âgée que l'ensemble de la population de la Saskatchewan, et les personnes âgées dont le français est la langue maternelle aimeraient avoir accès à des services de soins de santé dans cette langue.

Lors de la réunion avec les représentants des établissements postsecondaires, ces derniers ont fait part aux membres du Comité de leur sous-financement, principalement dû à l'absence d'une contribution du gouvernement provincial et au manque de promotion accrue des programmes liés à la santé dans les écoles francosaskoises et les écoles d'immersion. Les programmes de formation actuellement offerts sont très limités et donc loin de répondre aux besoins en professionnels de santé bilingue.

Bien que ces besoins et ces défis existent, le Comité est reconnaissant des progrès réalisés et des bonnes relations entre le Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS) et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan. RSFS est l'organisme francosaskois intervenant dans le domaine de la santé et compte sur le financement de Santé Canada pour opérer.

Introduire l'offre active et garder à jour la liste des professionnels bilingues identifiés

Le Comité et la communauté fransaskoise sont reconnaissants des avancées de la part du gouvernement, notamment dans l'identification du personnel bilingue faite par l'Autorité de la santé de la Saskatchewan au cours de l'exercice 2022-2023. En effet, près de 1,000 employés ont été identifiés comme parlant français, dont environ les deux tiers travaillent dans le domaine des soins cliniques directs, comme les infirmiers, les techniciens médicaux et les aides-soignants. Cette initiative répond à l'une des recommandations du Comité dans son rapport de mai 2021, qui soulignait l'importance d'identifier les employés ayant des compétences en français.

Les membres du Comité saluent cette réalisation et souhaitent en savoir plus sur les prochaines étapes après cette phase d'identification. Le Comité estime que le nombre de professionnels bilingues identifiés est certes encourageant, mais qu'il reste limité. Par conséquent, les membres du Comité souhaitent que le gouvernement mette en place une approche stratégique et des mécanismes pour s'assurer que ces professionnels bilingues sont accessibles et identifiables par les patients. L'élaboration d'un plan pour commencer progressivement à mettre en œuvre l'offre active est indispensable. Par ailleurs, avec les nouvelles embauches, les départs ou les changements de lieux de travail, le Comité souhaite que l'Autorité de la santé de la Saskatchewan poursuive le travail d'identification des professionnels ayant des compétences en français en mettant régulièrement à jour les données actuellement disponibles.

Au cours de la réunion, Vitalité 55+, l'organisme francophone qui travaille avec les aînés fransaskois, a partagé avec le Comité les défis auxquels font face les aînés francophones et l'importance d'offrir des services de santé dans la langue maternelle à un âge avancé. De plus, une réunion spécifique au sujet des personnes âgées s'est tenue en février 2021. À la suite de cette réunion, le Comité a formulé plusieurs recommandations, dont quatre concernent le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan (voir annexe). Trois ans plus tard, le Comité reste préoccupé par le fait qu'aucune recommandation n'ait encore été mise en œuvre.

Recommandation 1

- a) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan mettent en place des mécanismes visant à concrétiser l'offre active en demandant aux professionnels de la santé identifiés comme bilingues à se manifester et à offrir des services en français.
- b) Que l'Autorité de la santé de la Saskatchewan s'engage à continuer à mettre à jour les données des professionnels de la santé capables d'offrir des services en français.
- c) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan prennent des mesures pour donner suite aux quatre recommandations en rapport avec l'amélioration des services aux aînés, contenues dans le rapport du Comité publié en novembre 2021.

Formaliser les relations avec le RSFS et investir dans le renforcement des capacités linguistiques

Le Comité salue la bonne collaboration entre le Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS) et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan (SHA) dans l'avancement de certains projets. Cependant, les membres du Comité estiment que l'absence de liens formels entre le RSFS et le gouvernement provincial fait obstacle à l'offre active et la prestation des services et des soins de santé en français. Les près de 1000 employés du secteur de la santé répertoriés comme parlant le

français devraient servir de noyau pour commencer à mettre en place l'offre active. Les membres du Comité sont d'avis que le gouvernement devrait prendre des mesures concrètes pour encourager et motiver le personnel bilingue à se manifester et à offrir des services en français.

Parmi les professionnels de la santé identifiés comme pouvant s'exprimer en français, environ 300 ont exprimé un besoin de formation pour renforcer leurs capacités linguistiques et contrer l'insécurité linguistique. Compte tenu du manque de possibilités de formation linguistique pour permettre l'offre active et le développement de services en français, le Comité estime que le gouvernement devrait envisager d'impliquer la communauté francosaskoïse, en consultant le RSFS, l'organisme responsable du secteur de la santé, pour obtenir ses idées et ses suggestions. La formalisation du rôle du RSFS avec le ministère de la Santé et la SHA permettrait de mieux soutenir les professionnels de la santé qui souhaitent améliorer leurs compétences en français afin d'offrir des services aux citoyens francophones de la province. Le Comité souligne à nouveau l'importance de l'offre active dans le secteur de la santé pour la communauté francosaskoïse et souhaite que le gouvernement passe à l'action en mettant en œuvre la politique de services en français de la province, adoptée il y a plus de 20 ans.

Recommandation 2

- a) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan formalisent les relations avec le RSFS pour mieux soutenir les professionnels de la santé qui souhaitent améliorer leurs compétences linguistiques et offrir des services en français.
- b) Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan investissent dans le renforcement des capacités en français et financent la formation en français pour les employés du système de santé.

Augmenter les professionnels bilingues via les programmes de formation postsecondaires

Un des moyens d'augmenter le nombre de professionnels qui peuvent offrir des services de soins de santé en français est d'offrir des programmes de formation postsecondaires bilingues. C'est dans ce cadre que le Comité a rencontré les représentants des établissements postsecondaires lors de cette réunion. Ces derniers ont partagé les défis auxquels ils font face dans le développement et l'offre des programmes de formation en français ou bilingue touchant le domaine de la santé. Les quelques programmes en français/bilingues offerts actuellement sont financés par les fonds fédéraux. C'est le cas du programme bilingue des soins infirmiers auxiliaires autorisés offert par le Collège Mathieu et financé par Santé Canada à travers le Consortium National des formations en Santé. Lors de cette rencontre, le Comité a appris que ces programmes sont menacés en raison de l'absence de fonds de contrepartie de la part du gouvernement provincial et du fait que ces programmes ne s'autofinancent pas.

Les représentants des établissements postsecondaires ont partagé avec le Comité que les programmes de formation en français/bilingues au sein des établissements postsecondaires de la Saskatchewan sont quasi-inexistants. Pourtant, ils disent que la formation dans le domaine de la santé est en augmentation et que les sièges augmentent dans différents programmes de formation. Le Comité déplore que les établissements postsecondaires de la Saskatchewan ne prennent aucune considération ou mesure pour faciliter l'admission d'étudiants bilingues dans ces programmes de formation. Face à cette situation, les membres du Comité estiment que

l'intégration de modules en français dans les programmes de formation et l'attribution d'un certain pourcentage d'admissions à des candidats francophones permettraient d'augmenter le nombre de professionnels bilingues et l'offre de soins de santé en français à long terme. En effet, avec les diplômés des écoles fransaskoises ainsi que ceux des écoles d'immersion, il y a un bassin important de candidats bilingues, si une stratégie pour l'éducation post-secondaire en français est mise en place.

Les membres du Comité déplorent le silence et le manque d'action pour mettre en œuvre les objectifs et les clauses de *Vision 2030*, un protocole d'entente qui touche l'éducation postsecondaire en général et le secteur de la santé en particulier. Ils estiment que pour soutenir la prestation de services de santé en français, la réglementation des programmes de formation devrait être modifiée pour favoriser le développement de programmes bilingues et l'admission d'étudiants bilingues. Le Comité aimerait voir un travail de collaboration entre le gouvernement, les établissements d'enseignement postsecondaire et la communauté fransaskoise. Le Comité suggère également que le gouvernement provincial se penche sur les recommandations formulées dans son rapport de 2021 en rapport avec *Vision 2030* (voir annexe).

Recommandation 3

- a) Que les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur travaillent ensemble pour garantir la contrepartie provinciale et ainsi maintenir le financement de Santé Canada pour la formation postsecondaire dans le domaine de la santé.
- b) Que les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur collaborent pour inciter les établissements postsecondaires à introduire des modules en français et réserver un certain pourcentage à des étudiants bilingues dans les programmes de formation en santé.
- c) Que le ministère de l'Enseignement supérieur donne suite aux deux recommandations relatives à *Vision 2030*, formulées dans le rapport du Comité sur l'enseignement postsecondaire publié en novembre 2021.

Inclure un investissement spécifique aux services en français dans l'entente bilatérale en santé

Les membres du Comité sont préoccupés par le fait que la communauté fransaskoise n'était ni consultée ni informée lors des négociations des ententes bilatérales, ce qui fait que les besoins de la communauté fransaskoise n'étaient pas pris en considération dans ces ententes. Les membres du Comité aimeraient demander au gouvernement de la Saskatchewan de prendre un engagement tangible et d'inclure un investissement spécifique pour les services en français dans les futurs accords bilatéraux sur la santé. La Saskatchewan pourrait s'inspirer de l'exemple de l'Alberta, qui s'est engagée dans cette voie. En effet, le nouveau plan d'action 2023-2028 de l'Accord Canada-Alberta sur la santé prévoit un investissement de 5,4 millions de dollars sur trois ans pour des initiatives spécifiques aux services en français.

Certaines des initiatives que l'Alberta planifie et que le gouvernement de la Saskatchewan pourrait envisager comprennent un partenariat avec des organismes francophones pour mettre en œuvre des stratégies visant à développer l'offre active et la demande de services de santé en français, à soutenir les professionnels de la santé qui souhaitent améliorer leurs compétences en français grâce à une formation linguistique en cours d'emploi et à améliorer l'accès aux services de santé et aux services sociaux en augmentant l'accès aux programmes de formation dans le domaine de la

santé. Les membres du comité consultatif estiment que de telles initiatives amélioreraient l'accès aux services de santé en français en Saskatchewan, tout en étant financièrement responsables.

Recommandation 4

Que le gouvernement de la Saskatchewan s'inspire de l'Alberta et prenne un engagement concret en incluant dans les prochaines ententes bilatérales sur la santé un investissement spécifique pour la prestation de services de santé en français.

Conclusion

Les membres du Comité reconnaissent les progrès réalisés par le ministère de la Santé et par l'Autorité de la santé de la Saskatchewan, notamment l'identification des professionnels de la santé parlant français, complétée en 2023. Toutefois, le Comité estime qu'il y a encore beaucoup à faire pour mieux servir les Fransaskois en matière de services de santé en français. Le Comité rappelle l'importance d'offrir des services de santé en français, étant donné qu'il s'agit d'un domaine qui touche à la santé et à la vie des gens et que les barrières linguistiques peuvent entraîner des conséquences sérieuses.

Le Comité estime que la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport renforcerait la capacité du gouvernement à augmenter l'offre de services en français et à améliorer ainsi la qualité des soins de santé offerts aux citoyens francophones de la province.

Mandat du Comité consultatif

En 2003, le gouvernement de la Saskatchewan a adopté la *Politique de services en langue française*. Par cette politique, le gouvernement s'est engagé à « améliorer les services offerts à la communauté francophone de la Saskatchewan afin d'appuyer le développement et la vitalité de cette communauté »².

La Politique s'articule autour de trois domaines :

1. Communication;
2. Développement et prestation de services;
3. Consultation.

Le mandat du Comité consultatif en matière d'affaires francophones est de conseiller la ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, responsable des affaires francophones, dans le cadre de l'examen et de l'analyse des programmes et des politiques afin de guider la mise en œuvre de la *Politique de services en langue française de la Saskatchewan*.

² [Politique de services en langue française du gouvernement de la Saskatchewan](#)

Annexe

Recommandations du rapport sur les services aux aînés qui touchent les services de santé.

Rec 3.

Que les ministères de la Saskatchewan, notamment ceux de la Santé et des Services sociaux, mènent des consultations sur les programmes visant les aînés dans les deux langues officielles.

Rec 4.

Que les ministères de la Saskatchewan, notamment ceux de la Santé et des Services sociaux élargissent l'offre de services aux aînés pour leur permettre de rester le plus longtemps possible dans leur résidence.

Rec 5.

Que le ministère de la Santé et l'Autorité de la santé de la Saskatchewan mettent en œuvre une politique d'appui accompagnée de programmes destinés aux aidants naturels.

Rec 7.

Que l'Autorité de la santé de la Saskatchewan appuie les professionnels de la santé parlant français en leur offrant de la formation langagière suivant le modèle Café de Paris et d'autres programmes de formation continue.

Recommandations du rapport sur l'éducation postsecondaire qui touchent *Vision 2030*

Rec 1.

Que le ministère de l'Enseignement supérieur mette en place un plan opérationnel en vue de la réalisation de Vision 2030 et que l'éducation francophone fasse partie de sa planification stratégique et financière.

Rec 3.

- a) Que le ministère de l'Enseignement supérieur s'engage à financer le Collège Mathieu et la Cité universitaire francophone qui sont les deux établissements postsecondaires servant de « pivot » dans la mise en place du modèle de collaboration « réseau en étoile » décrit dans Vision 2030.
- b) Que le financement provincial pour ces deux établissements leur permette d'offrir des programmes répondant aux aspirations des finissants des écoles francophones et du programme d'immersion.